

LE VOCABULAIRE DE LA CAUSE

1. (Re)cherchons la cause

1.1. Argument

Sujet plein de promesses, la cause ne cesse de me hanter depuis les débuts de mes tentatives en matière de recherche scientifique. Pendant plus de sept ans, je me suis adonnée à ce travail séduisant et complexe, parsemé de pièges et d'illusions, qui se trouve au carrefour de tous les savoirs et se plie à toutes les investigations. Des questions incitantes, suivies d'autant de réponses pour le mieux incomplètes, ont guidées mes démarches qui se sont matérialisées dans une thèse de doctorat et, plus tard, dans un livre [1]. Les approches que j'ai favorisées dans ces travaux se sont situées au niveau de la sémantique énonciative et interprétative, de la pragmatique et de l'argumentation. Je me suis moins interrogée sur la présence "physique" de la cause dans les discours, autrement dit de la lexicalisation de l'idée de cause. J'ai frôlé la question dans *Le Discours de la cause* [2], mais, puisqu'aujourd'hui nous rendons hommage à la terminologie et aux lexiques en général, je me propose de revenir sur mes pas, de reprendre ce sujet et de le remettre en cause.

1.2 La cause et ses définitions. Dès le début, je dois dire que le travail de trouver un dénominateur commun à toutes les définitions de dictionnaire que j'ai trouvées m'a coûté un investissement énorme quant au temps et aux efforts dépensés. J'ai tâché de m'approprier un corpus de dictionnaires aussi complet que possible et un corpus de textes représentatif [3]. Les définitions de la cause couvrent un espace de signification flexible et nuancé, complexe et tortueux, qui demande à être évalué non seulement du point de vue de la complétude, mais aussi des options d'interprétation, variables d'un auteur à l'autre, d'une version à l'autre du même dictionnaire. Mais, au-delà de toutes ces différences que l'on pourrait saisir à travers les documents consultés, le lexème 'cause' se laisse interpréter suivant ses deux sens principaux, celui de 'cause' et celui de 'procès' :

I.1°. Dans le premier sens, l'idée de cause est associée à celle d'origine ou de principe : "Principe, ce qui fait qu'une chose est" (DA4) ; " Ce qui fait qu'une chose est, agit, a lieu" (DA8) ; " Ce qui fait qu'une chose existe, est ce qu'elle est, agit au dehors" (DA9) ; "Ce qui fait que des choses ou des êtres sont" (TLFI). Ceci permet de dire que *Dieu est la cause des causes* (DA8), ou d'associer le mot cause à une série d'adjectifs tels que 'première', 'universelle', 'souveraine', 'suprême', etc. L'idée de cause agissante, le fait qu'elle est censée agir "au dehors" établit ce rapport incontournable de cause à effet (*Il n'est pas d'effet sans cause*) et met en évidence l'existence des chaînes causales (*cause première – cause seconde – cause finale*). Dans la pensée des philosophes grecs, Platon et Aristote, la cause, "ce par quoi une chose existe", se distingue de la condition, "ce sans quoi la cause ne peut agir" (DA9) [4]. Dans la chaîne causale, la cause 'finale' définit "ce qui a pour origine la fin recherchée" (TLFI).

I.2°. Dire qu'une cause est 'agissante', on affirme, en même temps, que la cause est à l'origine des événements, autrement dit elle se constitue en un "ensemble des conditions nécessaires et suffisantes qui expliquent un fait complexe" (AD9) : *Découvrir, rechercher les causes d'un accident*. On admet qu'il peut y avoir plusieurs causes menant au même effet, ce qui explique l'emploi du terme au pluriel : " *Faut-il rappeler le massacre des maréchaux,*

généraux, amiraux ? Ce fut, dira le maréchal Bagramian, une des causes principales des revers subis pendant la première phase de la guerre" (LM, 18 novembre 1991). Dans ce même sens, la cause est "ce qui rend compte des conditions de l'existence ou de la nature d'une chose", permettant de la caractériser comme efficace, apparente, directe, etc.

Pour résumer, la cause est, dans les acceptions I.1. et I.2., a) événement antécédent, action qui produit un effet. Principe qui produit ou concourt à produire un effet. Ce qui produit quelque chose : " L'une des causes principales du drame du Vercors fut sans nul doute la mobilisation hâtive de tous les résistants qui gagnèrent le massif dès le débarquement de Normandie, et non au moment du débarquement de Provence, le 15 août 1944, ce qui eût été logique ", explique Paul Dreyfus" (LM, 16 janvier 1993) ; b) principe d'où une chose tire son être, ce qui fait qu'une chose est, a lieu; le fait d'un être : " Devant le comité central du parti, Edouard Ochab, premier secrétaire, reconnu, en effet, qu'il était absurde de parler de provocateurs et d'agents impérialistes. Il fallait chercher la cause profonde du mal et, pour y remédier, appliquer des réformes" (LM, 21 octobre 1976) ; c) ce pourquoi on fait quelque chose. Ce qui motive quelque chose : "Il n'a point fait cela sans cause" (DA4). Ce dernier sens s'est spécialisé en droit, pour devenir "but en vue duquel une personne s'oblige envers une autre" (PR), par exemple, cause d'une convention, d'une obligation, cause licite, etc.

II. Ensemble de faits, affaire : "Ensemble de faits juridiquement qualifiés qui constituent le fondement du droit réclamé ou de l'exception opposée dans une demande en justice" (DA9). Affaire qui se plaide (judiciaire). Procès : "Se dit d'un procès qui se plaide, qui se juge à l'Audience" (DA4) : gagner, perdre une cause (i.e. un procès). Par extension, une cause peut signifier un intérêt " ensemble des valeurs, des intérêts propres à une personne, à un groupe ; ce pour quoi on plaide, on agit, on se bat" (DA9) : la cause du prochain, la cause publique, servir une cause, combattre pour une cause (NDA), etc.

1.3 Cause en contextes

Avec l'étude des contextes, l'analyse se place au niveau du lexique-grammaire. L'ensemble des documents consultés offre la possibilité d'établir, au moins en partie, les occurrences de l'unité lexicale "cause", notamment dans les contextes suivants : a) dans la constitution du groupe nominal, où 'cause' est le nom centre, accompagné d'adjectifs épithètes ou déterminé par un groupe prépositionnel; b) dans la constitution du groupe verbal, en position de GN₂, de rection directe ou indirecte (verbes et expressions verbales qui "appellent" le mot cause); c) dans la constitution de certaines locutions adverbiales d) dans la constitution de locutions prépositionnelles ; e) dans la constitution de locutions conjonctives ; (f) dans des expressions, dictons, proverbes (structures verbales ou averbales).

1.3.1. Le contexte CAUSE + Adj.

CAUSE(S): accessoires, accidentelle(s), apparente, appointée, belle (belle cause), bénéficiaire, bonne (bonne cause), célèbre(s), chimique, civile, commises, commune, continentes, criminelle, désespérée, déterminante, directe, douteuse, efficace, efficiente, éloignée, embrouillée, essentielle, étrangère, extérieure(s), extrême, fausse, fébriles, fictive, finale, formelle, fortuite, grasse, imaginaire, immédiate, imperdable, incidente, innocente, instrumentale, intérieure(s), interloquée, intrinsèque (extrinsèque), interne, involontaire, juste (injuste), légitime (illégitime), licite (illicite), majeure, matérielle, mauvaise (mauvaise cause), mineure, morale (immorale), morfibique (vieilli), occasionnelle, occulte, pétitoire, pénale, physique, pie, possessoire, première, prédisposante, primordiale, principale, prochaine, provisoire, publique, réelle (irréelle), seconde(s), sommaire, souveraine, spécifique, suffisante, universelle, vraie (la vraie cause), etc.

OBSERVATIONS:

1. Cette liste n'est certainement pas complète. Nous n'avons cité que les combinaisons trouvées dans les corpus consultés ou enregistrées communément par les dictionnaires.

2. Il est de l'ordre de l'évidence que certains adjectifs sont censés restreindre la sphère sémantique du terme, alors que certains autres, au contraire, l'élargissent. Par exemple, les adjectifs 'criminelle', 'impeccable', 'pétoire', 'civile', 'pénale', etc. renvoient à II. (cf. *supra*, 1.2.), avec la spécification "droit, affaire, juridique"; 'bénéficiaire' avec la spécification "droit canonique"(DN); fébriles, morbifique, au domaine médical, etc. D' autre part, des adjectifs comme principale, réelle, vraie, etc. sélectionnent plusieurs traits.

3. Du point de vue de la position, à quelques exceptions près, l'adjectif est placé, en bon ordre décroissant après le nom (déterminé + déterminant).

1.3.2. Le contexte CAUSE + G.Prép.

Le groupe prépositionnel est forme de préposition et groupe nominal (Pd. + N) : la cause de : la cause de l'Eglise, la cause de l'Etat, de l'humanité, des pauvres, du peuple, du prochain, de la religion, de la royauté, de la vertu, etc. La cause de Dieu (cf. 1.2 - 'intérêt').

Le groupe prépositionnel est forme de préposition suivie de nom à prédéterminant zéro : cause de dégâts, cause de désastres, cause d'apparat, cause d'appel, cause d'audience, cause en fait de legs, cause d'intervention, d'opposition, etc. Causes et moyens d'abus. Causes et moyens d'opposition à des criées (LM, DA4, DA8, DA9, PNR2009, GRDLF, PLM2010).

1.3.3. Le contexte Verbe + CAUSE (GN2)

Découvrir la/les cause(s). Établir la/les cause(s). Favoriser la (bonne) cause. Indiquer la/les cause(s). (Re)chercher la/les cause(s). Reconnaître la/les cause(s). Soutenir la (une) cause. Servir la cause. Trahir la cause. Trouver la/les cause(s). Venger la cause, etc. ((LM, DA4, DA8, DA9, PNR2009, GRDLF, PLM2010).

1.3.4. Le contexte Verbe + Prép. + CAUSE

Accéder à une cause ; aller, remonter à la cause ; descendre des causes aux effets, etc.

OBSERVATIONS

1. Dans ces constructions verbales, le mot cause occupe la position objet, de rection directe ou indirecte. Il est accompagné du prédéterminant article défini ou indéfini.

2. Ces contextes verbaux restreignent généralement la sphère sémantique du mot cause vers la zone II (cf. *supra*, 1.2.) : gagner une cause, perdre une cause, ou bien servir, trahir, venger la cause, etc. Toutefois, il y a aussi des contextes élargis, tels que "découvrir, indiquer, rechercher, trouver la cause", etc.

3. Dans certains cas, l'opposition Art. Déf. / Art. Indéf. correspond à une opposition de sens : ignorer la cause /vs/ ignorer une cause ; combattre pour la cause /vs/ combattre pour une cause.

1.3.5. Locutions prépositionnelles et conjonctives

Le mot 'cause' se retrouve dans certains mots-outils comme les locutions prépositionnelles : 'à cause de', 'pour cause de', et la locution conjonctive, vieillie aujourd'hui, 'pour cause que' : " Si les principes sur lesquels repose la théorie du " bond en avant " tiennent, tout au moins dans l'optique communiste de la Chine, son application n'a pas donné les résultats escomptés. Pourquoi ? A notre avis, essentiellement à cause des excès qu'elle a engendrés" (LM, 3-4 décembre 1961). "Cette rencontre de secrétaires d'Etat, qui dura environ une heure et demie, était prévue d'abord pour le 9 décembre 1941, puis avait été repoussée pour cause d'entrée en guerre imminente des Etats-Unis" (LM, 20 janvier 1992). " Il fut mis en jugement à cause qu'il conspirait contre l'État. Je vous cède le pas à cause que vous êtes mon aîné" (DA8).

1.3.6. La combinatoire figée

Le mot cause entre dans plusieurs constructions figées. Dans une tentative de classification de ce type de structures, seront données plus bas les séquences le plus souvent rencontrées dans le corpus :

Expressions verbales : Abandonner une cause. Appeler (mettre, remettre) en cause. Agir (être) en connaissance de cause. Avoir (donner) cause gagnée. Avoir (donner) gain de cause. Défendre la cause. Embrasser (épouser) une cause. Entreprendre une cause. Être cause de ("Si je n'ai pas fait tout ce que je devais, c'est vous qui en êtes cause" DA8). Être chargé d'une cause. Être en cause (= "être partie au procès). Être hors de cause. Faire cause commune avec quelqu'un. Mettre, appeler en cause (= "rendre quelqu'un partie au procès"). Mettre une cause au rôle (= "juger un procès"). Parler avec (en) connaissance de cause. Obtenir gain de cause. Gagner (à) sa cause. Perdre sa cause. Prendre (le) fait et cause (pour quelqu'un), etc. On dit aussi "La cause est en état" pour "la cause est prête à être plaidée" et "La cause est entendue" pour "La cause est prête à être jugée" (AD8). En voici quelques exemples : "Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il est arrivé à maintes reprises que des publicistes, prenant parfois le titre d'historiens, aient mis en cause la véracité des témoignages sur la politique hitlérienne d'extermination" (LM, 21 février 1979). " Mais, en obtenant gain de cause, il s'oblige à donner des gages permanents de bonne volonté à l'occupant..." (LM, 9 juin 1993). " Ce qui est profondément en cause, c'est l'existence de toute une administration parallèle dont les mesures ont emprunté au commerce ses défauts sans acquérir toutes ses qualités" (LM, 9 octobre 1946). " L'Afrique, de même, se divisa en deux camps. Les " neutralistes " prirent fait et cause pour Lumumba, les " modérés " rejoignant pour l'essentiel les positions occidentales" (LM, 30 juin 1960).

Locutions adverbiales : À ces causes (= "en considération de ce qui vient d'être exposé" (TLFI). En désespoir de cause, en tout état de cause, et pour cause (= "pour de bonnes raisons") [5], pour les besoins de la cause, etc. : "Pasternak fut exclu de l'Union des écrivains et jeté aux analphabètes. Des milliers de gens, dont les plus sincères avouaient qu'ils n'avaient pas lu-et pour cause!-une œuvre aussi méprisable, le traînèrent dans la boue" (LM, 1er juin 1960). " Le 26 janvier 1923, Sun Yat-sen, qui, en désespoir de cause, s'est tourné vers Moscou pour obtenir le soutien que les Occidentaux lui refusaient, conclut un accord avec le représentant du Komintern, Joffé" (LM, 8 avril 1975). "Promue au rang de produit de première nécessité au même titre que la nourriture et les munitions, la boisson va faire partie intégrante de la vie quotidienne du GI. Affranchie pour les besoins de la cause des contraintes du rationnement, la compagnie lance une offensive générale sur tous les fronts où combattent les soldats américains" (L.M., 7 juin 1984).

Proverbes : Avocat à toit et sans cause. Bien est malheureux qui est cause de son malheur. A petite cause grands effets. Il n'y a pas d'effet sans cause. Nul ne doit être témoin en sa cause. Personne n'est bon juge de sa propre cause. Tel a bonne cause qui est condamné, etc.

OBSERVATION :

Les expressions verbales qui se placent sous 1.3.5. a. sont, pour la plupart, tournées vers des sens spécialisés, en droit et discours juridique (voir supra, 1.2. II). Par la suite, elles passent aussi en langue commune (par exemple, "Obtenir gain de cause dans une dispute quelconque").

Il est à signaler qu'il y a beaucoup plus de proverbes avec le verbe 'causer' qu'avec le terme 'cause'.

2. Les mots de la cause

L'idée de cause se retrouve dans plusieurs classes de mots, et ce serait une gageure d'essayer, dans l'espace contraignant d'un article, de tracer la trame aussi complexe que subtile, du vocabulaire de la cause. En ce qui suit, je me contenterai de signaler les cas les plus saillants de lexicalisation de la cause, ceux que j'ai pu déceler au fil de mes recherches de corpus.

2.1 Les noms de la cause

Plusieurs classes sémantiques, ayant trait à la cause, sont à prendre en compte : a) noms à valeur générale : considération, explication, le pourquoi; b) noms à valeur plus précise : facteur, occasion, objet, prétexte, raison, sujet; c) point de départ de la cause : fondement, genèse, origine, principe et les emplois métaphoriques : racine source; d) cause qui incite à l'action : intention, mobile, moteur, motif, motivation(s) ; e) causes de développement et de transformation (emplois métaphoriques): ferment, germe, semence ; cause juridique : procès, affaire, cas, dossier (par métonymie) Ensemble d'intérêts : parti, etc. : " Ceux qui sont persécutés " en raison de leur action en faveur de la liberté " se verront même accorder un " asile constitutionnel ", en tout point équivalent (droits, aides...) au statut classique" (LM, 16 septembre 1997).

OBSERVATIONS :

1. La cause fait naître, elle est proprement efficace. Le mobile, lui, c'est l'impulsion qui pousse à agir. On distingue les mobiles, qui sont des causes réelles, des motifs que l'on invoque pour expliquer ou justifier publiquement son action. Par exemple, la "recherche du pouvoir" peut être le mobile de l'action politique, quand le motif invoqué est "le dévouement à la nation" (DPH). D'une façon générale, le mobile est d'ordre sentimental et le motif d'ordre rationnel : "La faiblesse principale de l'ouvrage tient, si l'on peut dire, au mobile du crime. Comme le reconnaissent honnêtement dans leur postface l'éditeur François Gèse et la journaliste Salima Mellah, « les causes », autrement dit les mobiles de l'implication des forces armées dans les massacres, restent mystérieuses" (LM, 24 octobre 2000). " Commentaire de Shimon Shiffer, le journaliste le plus intime avec le premier ministre : « Sharon ne le dira pas publiquement, mais le vrai motif de cette rencontre est qu'Israël est, lui aussi, épuisé" (LM, 11 février 2002). Enfin, par rapport à la cause, la raison appartient à l'ordre de la pensée proprement-dite. La raison implique l'idée de jugement (PR). La cause, c'est ce qui précède dans le temps et conditionne plus ou moins nécessairement. La raison, c'est ce qui justifie en éclairant.

2. À part ces mots, directement liés à l'idée de cause, il y en a bien d'autres qui, de près ou de loin, rappellent des rapports de type causal. Ainsi, 'origine', 'genèse', 'source', 'racine' mettent en évidence la cause éloignée, la cause donnée comme première ; 'principe', 'fondement', 'sujet', 'objet', sont attachés à la matière de la cause, exprimant, des raisons profondes et justifiées ; 'moteur', 'motivation(s)' sélectionnent le trait "qui détermine à l'action", le moteur étant celui qui donne le mouvement initial, tandis que la 'motivation' implique des raisons psychologiques ; 'occasion' (cause fortuite) et 'prétexte' (fausse raison), 'intention', 'considération', 'explication' et bien d'autres encore tout en évoquant l'idée de cause gardent quand même leur signification propre.

2.2 Les verbes de la cause [6]

À part le verbe 'causer' ("Être à l'origine de, avoir pour effet quelque chose" - TLFi), nous avons trouvé une longue série d'autres verbes aux significations plus ou moins proches : allumer, amener, apporter, attirer, avoir pour effet, créer, conférer, déclencher, déchaîner, déterminer, donner, donner lieu à, engendrer, entraîner, être à l'origine de,

exciter, expliquer, faire, favoriser, fomenter, générer, former, inspirer, justifier, motiver, occasionner, procurer, produire, provoquer, soulever, susciter, valoir.

OBSERVATIONS :

1. La liste ci-dessus présente, formellement parlant, des verbes proprement dits, mais aussi des locutions verbales.

2. Certains de ces verbes contiennent des sèmes de nature causale dans leur forme infinitive : causer, engendrer, produire, provoquer et les expressions verbales : avoir pour effet, être à l'origine de : "Pour preuve, la succession des dégâts du 2 au 13 août lorsque la température atteignait 40 °C, sur une grande partie du pays. Une dizaine de jours caniculaires, suivant plusieurs mois de sécheresse, ont suffi pour provoquer (= "causer, être à l'origine de") 3 000 morts, essentiellement parmi les personnes âgées ou fragiles, engorgeant les urgences des hôpitaux et saturant les funérariums" (LM, 17-18 août 2003).

3. D'autres acquièrent ces traits en contexte : apporter, déclencher, entraîner, procurer, etc. : "Stoppée par l'armée française dans sa progression vers le sud, elle a manqué de déclencher (= "provoquer") une guerre civile en lançant l'offensive sur Daloa, la plus grande ville dans la « boucle du cacao" (LM, 24 octobre 2002). Un verbe comme 'faire', de sémantisme très peu précisé à l'infinitif, peut sélectionner le trait [être cause de] dans des contextes comme : "faire mal à qqn", "faire peur à qqn", etc.

4. Enfin, d'autres sont issus de processus de métaphorisation et de glissement de sens : allumer, exciter, inspirer, valoir, etc. : "Mais des témoins aussi, des rescapés avaient, dans une égale constance, dénoncé son zèle et surtout sa propension à la violence irraisonnée, à la torture systématiquement infligée, ce qui lui avait valu (= "apporter, être à l'origine") le surnom de " boucher de Lyon "" (LM, 27 septembre 1991). "Il faut allumer (= "créer, déclencher") un peu partout de nouveaux foyers de guerre. Créons, lance-t-il, " deux, trois, plusieurs Vietnam sur la surface du globe "" (LM, 3-15 janvier 1966).

5. Le sémantisme des verbes rappelant la cause ne peut se préciser entièrement en dehors du contexte et sans prendre en compte la nature des agents. En même temps, la signification causale de ces verbes est à distinguer de la signification transitive, en général, et de la signification causative, en particulier.

2.3 Les agents de la cause

On peut considérer que l'entité qui est à l'origine du déclenchement d'une cause vers son effet, être humain ou non animé, force ergative, peut être appelée 'agent de la cause'. Dans une phrase comme : Le vent a renversé le toit de la maison, 'le vent', force ergative non animée, est agent de la cause. Au niveau du corpus ont été identifiés plusieurs agents de la cause : auteur, concepteur, créateur, fondateur, initiateur, inspirateur, instigateur, inventeur, promoteur, provocateur, artisan, responsable, muse, égérie, âme, cerveau, père, etc. Comme dans le cas des verbes de la cause, ils sont issus de processus complexes, pour la plupart, à travers un processus de métaphorisation et de mutations sémantiques (voir, par exemple "l'auteur du livre" /vs/ "l'auteur du crime", dans les deux cas - personne qui est à l'origine de...): " Le terrorisme urbain de ces derniers jours, quels qu'en soient les instigateurs, ressemble plus à un aveu de faiblesse qu'à une stratégie de rechange. Les partisans d'une sécession, noire ou blanche, restent très minoritaires" (LM, 29 avril 1994). " Mais ce fut Truman qui donna une âme à ce projet en nommant procureur général des Etats-Unis Robert H. Jackson, juge à la Cour suprême" (LM, 1er octobre 1971).

2.4 Les mots-outils

2.4.1. **Locutions prépositionnelles** : grâce à (cause invoquée + idée de moyen), en raison de, pour raison de (cause justifiante), à la lumière de, du fait de, en considération de, en

faveur de, eu égard à; attendu, étant donné, vu (cause qui rappelle un fait constaté), à la suite de, par suite de (cause + conséquence qui en découle), à force de, faute de, à défaut de, par manque de (cause + idée de quantité), sous couleur de, sous couvert de, sous prétexte de (cause fictive) : “ La veille, on annonçait que la balance commerciale du pays avait enregistré un excédent de plus de 10 milliards de dollars sur l'ensemble de l'année 2000, contre 3 milliards l'année précédente, grâce à la hausse du prix du baril” (LM, 16 décembre 2000). “ Laval se tient au courant très précisément des réactions de l'opinion publique. En fait, il les redoutait. Il demande aux Allemands, " eu égard à cette opposition du clergé, qu'on ne lui signifie pas de nouvelles exigences "" (LM, 25 août 1992). “ Sous prétexte d'urbanisme, des antisémites du cru obtiennent des Allemands la destruction du vaste cimetière juif, où vingt générations ont déposé leurs morts” (LM, 6 avril 1992).

2.4.2. Conjonctions et locutions conjonctives : parce que, puisque, car, en effet, comme (à valeur générale, destinées à introduire une séquence causale ou motivationnelle) : “ La crise comme cause ? Nécessaire, sans aucun doute, suffisante certainement pas : la même crise d'un système capitaliste analogue " produit " en 1932-1933 Roosevelt et le New Deal, parce que la situation internationale, institutionnelle, culturelle, des Etats-Unis n'est pas la même que celle de l'Allemagne” (LM, 29 janvier 1983). “Le spectacle culturel est censé apporter aura, reconnaissance, gloire, fortune. Comment y résister ? Et puisque la société de plein-emploi est morte et que le chômage ou le semi-chômage devient la règle, l'intermittence est au moins une bouée qui permet de survivre avec un projet échappant au morne travail répétitif” (LM, 17 juillet 2003). “Cependant, tant que cette idée n'est pas devenue un parti, et tant que ce parti ne représente pas une force politique, tout reste à faire. Car les tentatives de rassemblement des familles de la droite en une seule organisation n'ont pas manqué sous la Ve République” (LM, 20 septembre 2002) ; à preuve que, attendu que, considérant que, du fait que, en considération de ce que, étant donné que, vu que (cause qui rappelle un fait constaté) ; à mesure que (dans la mesure où), d'autant plus (moins, mieux) que, d'autant que, surtout que et les corrélatifs : tant / tellement (cause + idée d'intensité ou progression) ; à présent que, dès l'instant où, dès lors que, du moment que, maintenant que; quand, lorsque, alors que + opposition (cause justificante + idée de temps) : “ Gandhi mourra assassiné par un fanatique hindou qui l'accusait de trop céder aux musulmans alors qu'il s'était opposé à la partition-voulue par beaucoup d'Anglais-et à Jinnah, et ce quelques mois après les épouvantables massacres religieux qui firent des centaines de milliers de morts” (LM, 24 mars 1983) ; selon que, suivant que, soit que ... ou que ... (cause alternative) ; soit que ... soit que, sous (le) prétexte que (cause alternative ou fictive) : “ Sous le prétexte qu'il s'était borné à occuper des territoires allemands, Français et Britannique ne réagirent qu'avec des mots” (LM, 26 septembre 1988) ; ce n'est pas parce que, non parce que, non (pas, point) que, faute que (cause réfutée) : “Aujourd'hui, cette petite histoire authentique ne ferait sourire personne dans les couloirs de Westminster. Pas seulement parce que le Parlement - comme le pays - vit des jours graves, guerre oblige. Mais surtout parce qu'elle tomberait à plat, qu'elle serait totalement « décalée » par rapport aux commentaires que Tony Blair s'attire après cinq mois de crise irakienne” (LM, 22 mars 2003) ; si ... c'est que (hypothèse suivie de cause).

3. Conclusions

L'ensemble lexico-grammatical des procédés visant l'expression de la cause est, comme on a essayé de le montrer, très riche et très hétérogène. Bien qu'on puisse les décrire et les analyser séparément, en réalité, ces moyens se combinent le plus souvent à l'intérieur d'un type de discours à fortes valences argumentativo-justificatives ou explicatives. Le sens causal

se forme à l'intersection des emplois lexicaux et grammaticaux, se manifestant dans bien des cas d'une manière implicite. Il ne reste qu'à découvrir les règles selon lesquelles il fonctionne.

NOTES

[1] Virginia Veja, *Le discours de la cause*, Editura Alpha, Buzău, 2000.

[2] *Idem*, pp. 10-15.

[3] J'ai employé la base de données *L'histoire au quotidien*, textes, sons et images recueillis dans le journal *Le Monde*, collections 1939-2004.

[4] *Idem*, pp. 23-24.

[5] Emploi familier.

[6] De manière générale, ces verbes peuvent se représenter par les schémas : X cause Y, ou X cause Y à Z. X = Agent-cause, humain ou non animé, subjectivisé. Lorsque l'Agent-cause est humain, il manifeste les traits [+volontaire]. Quand il est non animé, le trait intentionnel disparaît. Ce sont des verbes directionnels qui favorisent la cause en position de sujet et la conséquence (l'effet) en position d'objet.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française, (1860), par M. Bescherelle aîné, à Paris, chez Garnier frères - Editeurs.

Dictionnaire de la langue française (1949), par A. Beaujean, Paris : Editions universitaires.

Dictionnaire de la langue philosophique (1962), par Paul Foulquié. Paris : Presses Universitaires de France.

Dictionnaire de la philosophie (1964), par Julie Didier. Paris : Larousse.

Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (1968), par Paul Robert, Société du Nouveau Littre. Paris : Le Robert.

Dictionnaire du Français Contemporain (1971), par J. Dubois et coll. Paris : Larousse.

Nouveau Dictionnaire des synonymes (1977), par Emile Genouvrier, Claude Désirat, Tristan Hordé. Paris : Larousse.

Nouveau Dictionnaire Analogique. Répertoire des mots par les idées, des idées par les mots (1980), sous la direction de Georges Niobey. Paris : Larousse.

Dictionnaire Etymologique du français (1983), par Jacqueline Picoche, coll. "Les usuels du Robert", Paris.

Dictionnaire de rhétorique (1992), par Georges Molinié, Librairie Générale Française. Paris : Le Livre de Poche.

Dictionnaire historique de la langue française (1993), sous la direction de Alain Rey. Paris : , Dictionnaires Le Robert.

Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage (1995), par O. Ducrot & J.-M Schaeffer. Paris : Éditions du Seuil.

Veja, Virginia (2000). *Le discours de la cause*. Buzău : Alpha.

Éditions électroniques :

Dictionnaire de l'Académie française, 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} éditions. URL : <http://atilf.atilf.fr/academie4.htm> ;

<http://atilf.atilf.fr/academie.htm> ;

<http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>.

Dictionnaire des synonymes. Laboratoires CRISCO. URL : <http://www.crisco.unicaen.fr/cgi-bin/cherches.cgi>

Le Petit Larousse Multimédia, éd. 2010 sur CD-ROM.

Le Grand Robert de la langue française (2005). Version 2.0. Le Robert : Sejer.

Le Nouveau Petit Robert de la langue française, édition 2009 sur CD-ROM.

L'histoire au quotidien. Le monde, base de données multimédia, coll. 1939-2004. Paris : Hachette, sur CD-ROM.

Trésor de la langue française informatisé. URL: <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Abreviations employées dans le texte :

DA4 = Dictionnaire de l'Académie française, 4^{ème} édition.

DA8 = Dictionnaire de l'Académie française, 8^{ème} édition.

DA9 = Dictionnaire de l'Académie française, 9^{ème} édition.

LM = Le Monde

PR = Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (1968).

PNR2009 = Le Nouveau Petit Robert de la langue française, édition 2009 sur CD-ROM.

GRDLF = Le Grand Robert de la langue française (2005).

NDA = Nouveau Dictionnaire Analogique. Répertoire des mots par les idées, des idées par les mots (1980).

PLM2010 = Le Petit Larousse Multimédia, éd. 2010 sur CD-ROM.

TLFI = Trésor de la langue française informatisé.

REZUMAT

VOCABULARUL CAUZEI

Lucrarea de față, fructul unei cercetări de corpus, își propune să identifice, să inventarieze și să discute termenul 'cauză' precum și multiplele lexicalizări ale ideii de cauză în limba franceză contemporană.

Cuvinte-cheie : *cauză, cauzalitate, sens cauzal, construcție cauzală, lexicalizare.*